

CONCLUSION

Des mémoires récupérées aux patrimoines survalorisés : pour une démarche réflexive sur les acteurs du patrimoine

MARIE-CHRISTINE CORMIER-SALEM ET DOMINIQUE GUILLAUD¹

Au fil des pages que le lecteur vient de parcourir, le patrimoine n'apparaît pas moins polymorphe que dans les ouvrages qui ont précédé celui-ci. Le champ que recouvre la notion s'étire des produits de la biodiversité et de leur propriété intellectuelle, aux parcs naturels, aux sites mondiaux du patrimoine de l'humanité, comme aux modestes sites archéologiques enfouis sous la forêt tropicale ou dispersés dans les déserts ; la notion de patrimoine s'applique encore à la cuisine, à la mémoire de l'esclavage, aux populations de chimpanzés, à diverses catégories d'espaces et de cultures présentes et passées... Face à cette diversité et à cette effervescence, qui ont inspiré le titre de notre précédent ouvrage, notre collectif s'est depuis longtemps concentré non sur le patrimoine lui-même, mais sur le processus qui mène à la construction patrimoniale, laquelle s'identifie par quelques critères, déjà esquissés dans nos travaux (Cormier-Salem et Roussel 2000 ; Cormier-Salem *et al.* 2002), et sur lesquels il nous semble utile de revenir de façon synthétique. Le patrimoine renvoie avant tout à un bien, un espace ou un savoir qui est *collectif*, dont une communauté, éventuellement un Etat, *hérite* (ce qui est sa définition minimale), et qu'il *désigne* en tant que patrimoine² ; *transmis* d'une génération à l'autre, le patrimoine doit surtout être *géré* dans l'optique de cette transmission, ce qui suppose des règles d'usage et d'accès qui en assurent la perpétuation, soit en l'état, soit amélioré, augmenté ou transformé, voire réinterprété. Enfin, il est investi d'une *charge sociale, symbolique ou affective*, qui existe ou apparaît dans un contexte particulier, celui de l'altérité, du contact avec l'autre, de la

¹ Directrices de recherche, géographes IRD, UMR PALOC « Patrimoines Locaux et Gouvernance » MNHN-IRD, Sorbonne Universités.

² Et non décrété patrimoine par des acteurs extérieurs à la communauté concernée.

compétition pour un même bien, de la dépossession ou du danger d'une dépossession. Dans ce contexte, la patrimonialisation devient éminemment politique et son instrumentalisation doit être questionnée.

Soumis à des tensions entre différents systèmes de valeurs et niveaux d'appréhension (de l'universel au singulier, du global au local), les objets patrimonialisés tendent à se transformer, à s'étendre, à changer de nature et très souvent à se complexifier. Mais au-delà de ces constats déjà connus, le présent ouvrage apporte sur les mécanismes patrimoniaux quelques nouveautés que les disciplines, questionnements et terrains convoqués mettent en lumière, et qui seront détaillées ci-dessous. Tout d'abord, les situations d'ambiguïté qui naissent avec la complexification des constructions patrimoniales sont souvent le lieu de solutions originales concernant la gestion des patrimoines, la négociation des accès ou du partage des bénéfices qui en sont tirés, les législations qui sont mises en place. Ensuite, la mobilisation d'approches diachroniques dans cet ouvrage permet de préciser la place que joue le temps, plus ou moins long, et la mémoire, dans les arguments de ces constructions patrimoniales, et les multiples changements que connaissent les patrimoines au fil du temps, aboutissant parfois à de nouvelles formes de patrimonialisation. Il nous a enfin semblé important de nous intéresser à un aspect récurrent des processus de patrimonialisation visant à donner à voir le patrimoine, autrement dit ses mises en scène, en prenant en compte les différents acteurs impliqués dans ces mécanismes.

Patrimoines ambivalents, décalés, emboîtés

L'ambivalence peut renvoyer à des patrimoines pluriels, c'est à dire à des objets (au sens large), dont l'interprétation patrimoniale et la valeur sont variables selon les acteurs en présence. C'est très évidemment le cas pour les espèces animales ou végétales dont on a eu l'occasion d'explorer différentes visions patrimoniales : de la perception des chercheurs visant à enrichir leurs collections à valeur universelle face aux risques de la 6^e extinction, à celle des Etats engagés dans le respect des conventions internationales, mais également désireux de valoriser leurs ressources à des fins de développement ou de rentes marchandes ; s'y ajoute enfin la vision des populations locales qui ne distinguent pas une nature « ordinaire » d'une autre qui serait extraordinaire et n'ont pas les mêmes systèmes de valeurs ou les mêmes représentations que les deux autres groupes d'acteurs.

Mais plus encore que ces discordances d'interprétation patrimoniale, c'est souvent la coïncidence spatiale d'objets patrimoniaux distincts qui est à l'origine de décalages, distorsions ou dissensions entre différents groupes d'acteurs. Il semble que cette situation se retrouve assez fréquemment

dans le cas des patrimoines archéologiques pour en faire une déclinaison habituelle des ambiguïtés patrimoniales dans ce domaine. Par exemple, l'extension des sites préhistoriques de Lybie coïncide avec celle des champs pétroliers prospectés et exploités par les multinationales, avec une menace de destruction de ces sites par les engins ou les forages. Mais parallèlement, les recherches pétrolifères permettent aussi de révéler ce patrimoine, qu'elles mettent, de cette façon, immédiatement en péril. Dans l'exemple suivant, les causes de cette « superposition » sont différentes : ainsi, l'étendue des ruines de la cité romaine de Dougga en Tunisie recouvre celle des sites d'habitats séculaires des occupants actuels, chassés par le classement au patrimoine mondial qui les dépossède des abris et des murs encore en place, et d'un accès direct aux matériaux de construction.

La découverte de l'existence de cet autre patrimoine surgi du passé et qu'on pourrait dire « sous-jacent » nécessite souvent chez les populations un travail d'appropriation. Ainsi, les communautés locales de tous les continents ne paraissent pas systématiquement sensibles à la valeur patrimoniale culturelle des sites archéologiques nouvellement mis au jour sur leur territoire, car ceux-ci sont peu ou pas inscrits dans leur propre héritage, qui porte sur d'autres objets. Très fréquemment, l'intérêt soudain porté à un site par des étrangers à la localité (les scientifiques), et l'ampleur des moyens mis en œuvre par ceux-ci, sont interprétés comme une quête de richesses oubliées, enfouies dans le territoire local mais inconnues des populations ; ces dernières interprètent les fouilles archéologiques comme la subtilisation de richesses de leur patrimoine, ce qui explique que le pillage de ces sites puisse être perçu comme leur réappropriation légitime. Au passage, il n'est pas nécessaire d'attribuer à la seule archéologie, dont l'image est aisément associée à la quête d'or et d'objets précieux, une vocation particulière à générer des patrimoines imaginaires ; à en lire Christine Demmer, le simple intérêt d'acteurs extérieurs pour une ressource locale comme les coquillages du sud de Madagascar, dans le cadre de la mission Atimo Vatae, suffit à faire naître des rumeurs sur les profits que pourrait procurer aux scientifiques la collecte de ces produits. Ces exemples suffisent à illustrer une autre ambivalence née de l'opposition entre une valorisation à court terme liée à la découverte d'un « trésor », et une valorisation à long terme répondant à des finalités scientifiques ou éthiques.

Les populations locales peuvent ainsi découvrir que leur territoire – leur premier patrimoine – est investi d'autres potentiels méconnus. Outre cette superposition de valeurs, une autre catégorie génère l'ambivalence, celle des patrimoines emboîtés que l'exemple des expéditions scientifiques permet de saisir. Ces expéditions portent en effet sur au moins trois éléments : la biodiversité relevant des biens universels et nationaux, les savoirs locaux associés à la biodiversité collectée et enfin les collections elles-mêmes. Les auteures qui présentent ces expéditions insistent d'ailleurs toutes deux sur les situations complexes que créent ces

emboîtements et sur les différentes solutions bricolées pour les concilier, chacun des acteurs concernés par une catégorie de patrimoine cherchant à faire valoir ses intérêts. Ainsi, le Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris cherche à négocier la conservation *ex situ* des taxons ou espèces naturelles (ces espèces ne sont pas perçues par ces chercheurs comme des ressources, puisque c'est l'inventaire de la biodiversité qui est recherché), tandis que les États revendiquent des droits sur les ressources de leur territoire et mettent en avant auprès des populations, afin d'obtenir leur adhésion, l'intérêt économique potentiel des espèces recensées dans les zones prospectées. Les populations de leur côté ne conçoivent pas ces espèces comme leur patrimoine, mais tentent malgré tout de tirer parti des opérations de collecte ; suspectant dans l'opération un dol, elles convoquent un autre patrimoine, foncier, pour se voir reconnaître des prérogatives, et leur solution consiste à demander un droit de passage sur leurs terres coutumières. Ces perspectives patrimoniales différentes, résumées dans ces exemples, ont généré une cascade d'ambiguïtés et de contradictions. En effet, ce sont les chercheurs qui, engagés dans diverses arènes, ont mis à l'agenda politique, juridique et médiatique la question de l'érosion de la biodiversité. En conséquence, des réglementations internationales ont progressivement été élaborées pour encadrer la gestion mondiale de la biodiversité, y compris concernant les travaux de collecte, ce qui est en retour perçu par certains chercheurs comme un obstacle pour réaliser cet inventaire de la biodiversité ! L'interprétation de ces réglementations représente un domaine de recherche à scruter. Au Vanuatu, où les savoirs « traditionnels » sont susceptibles d'être exploités à des fins commerciales, mais sans contrepartie pour les populations, le gouvernement a décidé de geler les recherches scientifiques sur le patrimoine naturel et culturel. A rebours, au Brésil, où les recherches effectuées par les étrangers sont encadrées par des conventions rigoureuses, la collecte et la conservation *ex situ* de nouveaux taxons peuvent être acceptées car les chercheurs brésiliens privilégient la numérisation des collections, considérant que les informations contenues dans les spécimens priment sur la matérialité de ceux-ci.

Des patrimoines mis en scène

Dans tous ces processus, la mise en scène apparaît comme une phase incontournable du processus de patrimonialisation, et comme une forme de gestion voire de création du patrimoine, au même titre que les opérations de conservation de la nature ou de divers sites. La patrimonialisation appelle assez systématiquement une mise en symbole du patrimoine, prenant volontiers une forme matérielle, y compris s'agissant de patrimoine

immatériel ; cette forme peut aller de l'éphémère exposition à l'édification d'un « monument », répondant à la diversité des objectifs et des acteurs. Les mises en scène, la valorisation et les institutionnalisations (selon les cas) auxquelles on assiste revêtent les formes les plus diverses : création de musées, de centres d'interprétation, d'aires protégées. Ces valorisations sont un miroir des changements politiques et sociaux qui touchent à la fois les pays du Nord et du Sud, des rapports de force et des déséquilibres qui les caractérisent. Par exemple, la création de très nombreux musées en Chine souligne cet engouement pour la mise en scène et témoigne selon Bernard Schiele (sous presse) « d'une volonté ferme de projeter l'image d'une Chine moderne – ce qu'elle est – et d'une Chine intégrée dans le monde – ce qu'elle est en voie d'être ».

Dans certaines situations, la mise en scène d'un patrimoine négligé peut permettre de sensibiliser les populations locales à sa préservation, comme c'est le cas à Palanda en Equateur, où les actions de communication menées par l'archéologue Francisco Valdez ont permis aux communautés de s'approprier ce patrimoine, et ont incité les acteurs institutionnels à s'impliquer davantage dans sa conservation. Angkor, exemple plus ancien de mise en scène à destination de l'Occident, conduit à évoquer la « fabrication d'un mythe » pour les populations européennes, à travers la fascination exotique cultivée dans les expositions coloniales dès la première moitié du xx^e siècle. Isabelle Brioso montre que la « mise en valeur » par des restaurations, réhabilitations et aménagements des sites, et la trop forte concentration touristique qui en découle, ont eu des conséquences irréversibles sur le « petit » patrimoine local en marge des temples, entraînant des altérations des liens séculaires des habitants à leur environnement. Relevons aussi que la colonisation de certains édifices en ruines par une végétation spectaculaire a été voulue, car elle contribue à une mise en scène qui renforce les imageries, pour leur part bien occidentales, des « civilisations disparues ». Cette orchestration « naturelle » fait partager aux visiteurs l'émotion des premiers redécouvreurs, et a largement concouru à la reconnaissance d'Angkor comme un paysage culturel par l'Unesco. Marie-Aude Fouéré pour sa part montre comment furent inventées, à partir de locaux affectés à un tout autre usage, les emblématiques « chambres aux esclaves » de l'île d'Unjuga à Zanzibar, pour offrir aux visiteurs une orchestration marquante des horreurs de l'esclavage.

La charge mémorielle des patrimoines

Un point sur lequel beaucoup a déjà été écrit est celui du lien entre patrimoine et mémoire, et nous n'y revenons que pour apporter quelques précisions inspirées par les cas d'études présentés dans l'ouvrage. On

sait qu'une référence au temps, long de préférence, est un élément indispensable de la construction patrimoniale. Toutefois les contributions montrent que le temps, même très long, n'est pas à lui seul un gage suffisant pour asseoir et consolider un patrimoine. Témoins en sont les sites archéologiques – heureusement pas tous –, dont la valeur se trouve au mieux réduite, pour les populations locales, à la valeur vénale des biens qu'ils sont censés renfermer. De même, tout ce qui provient du passé ne saurait être patrimoine, comme l'indiquent les critères établis en ouverture de ce texte. La construction patrimoniale convoque plusieurs registres connexes où intervient la mémoire : la transmission principalement, mais également l'appropriation et l'instrumentalisation, source d'arrangements, de négociations et d'inventions.

Théoriquement, la transmission de faits mémoriels sur le long terme suppose des enjeux non de nature, mais de force constante à travers le temps, conditions qui sont rarement réunies dans les faits. Un patrimoine construit sur la mémoire procède plus volontiers de la résurgence que de la permanence. Comme l'écrit Holder à propos de Djenné :

« La mémoire n'est ni un simple souvenir ni des concrétions d'une histoire "nativiste", des "bulles du passé" qui ressurgiraient brusquement à l'air libre après de longs temps de discrétion obligée. La mémoire se constitue, se "noue" en convoquant des savoirs d'horizons multiples et en agissant de façon sélective sur un monde qu'elle arrange et met en cohérence, avant de s'instituer parfois elle-même et d'agir alors en retour sur l'histoire » (2012 : 742).

En effet la dimension politique de la mémoire et l'implication de ses manipulations pour le présent posent finalement la question non pas de l'authenticité de cette mémoire, mais celle de son historicité et des enjeux et conflits que ces arrangements peuvent induire. Les lieux de mémoire aménagés autour de la traite des esclaves représentent un bel exemple de ces mises en patrimoine d'événements dont la mémoire est utilisée par ceux qui se proclament descendants des victimes de la traite, et qui stigmatisent ceux qu'ils en désignent comme les perpétrateurs. Pareillement, les débats sur l'authenticité des patrimoines se cristallisent autour de l'archéologie non pas parce qu'ils recherchent une validation par la science, validation que les archéologues d'ailleurs se refusent à donner, mais plutôt pour tenter d'instrumentaliser des arguments utilisables par les acteurs d'aujourd'hui. Le tourisme est un moteur important dans ces invocations historiques, et est l'occasion de choix stratégiques permettant de forger l'image la plus adéquate ou la plus prestigieuse, voire d'obtenir la meilleure rentabilité. On en voit une illustration dans l'exemple tunisien de Dougga, où le passé arabo-musulman est éclipsé par la référence à l'empire romain, cela depuis

le protectorat français en Tunisie (Karamti 2009)³. La survalorisation d'une période historique précise dans les constructions patrimoniales s'observe ailleurs, notamment dans la culture occidentale où l'époque protohistorique et le Moyen âge européen sont longtemps restés dans l'oubli, conséquence de la survalorisation depuis la Renaissance des civilisations antiques.

L'appropriation de la mémoire est une clé importante dans la construction patrimoniale. Les habitants du site d'Angkor tiennent les imposants monuments qu'ils côtoient depuis des siècles pour un patrimoine important, toujours en usage malgré l'éclipse imposée durant le régime des Khmers rouges. En revanche, les populations de Dougga ne se sont guère appropriées les ruines de l'antique cité romaine sur laquelle ils étaient établis, profitant des commodités offertes par le site, même si un culte à une sainte musulmane, Oum Khoula, hérité des glorieux prédécesseurs romains voire même préromains, a néanmoins perduré. Les fêtes liées à ce culte sont d'ailleurs aujourd'hui mises en scènes pour les touristes, en contradiction avec les positions plus orthodoxes de certains Musulmans. Si une certaine continuité de la pratique religieuse s'observe à Angkor comme à Dougga, elle ne se traduit donc pas par la même appropriation et occupation des lieux. A Palanda en Equateur, les migrants cultivent une nostalgie pour leur région d'origine, et aucunement pour les sites archéologiques de la région où ils se sont installés. Ils s'approprient d'autant moins l'histoire de cette région que les populations originelles du site sont d'emblée dépréciées par la vision péjorative attachée à tout ce qui relève du monde des « *Indios* ». Dans l'exemple de l'esclavage encore, M.-A. Fouéré montre que la mémoire de cet héritage traumatisant fait débat ; l'appropriation de ce patrimoine par une partie de la population, revendiquant via ses racines africaines une histoire d'oppression, a impliqué l'acceptation de valeurs négatives dans son identité. Cette construction identitaire lui procure des atouts dans la société d'aujourd'hui et a permis de construire, sur une base raciale imaginée, l'identité zanzibarite.

Si le mécanisme crucial liant la mémoire au patrimoine ressort ainsi tant du stratégique et du politique, son lien avec le passé n'est-il finalement que symbolique ? En partie, mais il subsiste néanmoins la nécessité d'une construction plausible, d'une légitimité que ne peut conférer qu'une élaboration mnésique cohérente avec les statuts et les identités du présent. Dans cette mesure, on ne peut pas imaginer que des patrimoines soient détournés par des acteurs totalement étrangers à leur construction initiale.

³ Dans cet ouvrage, Yassine Karamti s'attache à montrer, à l'époque du protectorat français, l'instrumentalisation du patrimoine archéologique dans le renforcement de l'idéologie colonialiste. Il prend notamment appui sur la valorisation des traces de Sbeitla, Makthar, Dougga, El Djem, Bulla, Reggia et surtout Carthage la chrétienne par les colons et pères blancs pour soutenir leur ambition d'évangélisation. Il montre ainsi que ces approches ont conduit à créer un modèle d'opposition entre l'époque carthaginoise romaine, et l'ancrage historique arabo islamique de la Tunisie.

Il est en revanche fréquent que plusieurs acteurs se disputent les mêmes avantages à travers des mémoires contestées.

Dans ce jeu d'acteurs se basant sur la mémoire pour patrimonialiser, on peut s'interroger sur la place de la biodiversité. L'exemple du Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture (TIRPAA), analysé par S. Louafi, montre que cette référence au temps est là aussi pertinente. Ce Traité a pour but de préserver, *in situ*, la diversité des semences paysannes qui sont le fruit de sélections opérées au cours de générations successives. Ces semences et les savoir-faire qui leur sont liés (sélection, mode de culture) se sont adaptés à des environnements physiques, matériels et sociaux changeants.

Des patrimoines plus que jamais en changement : évolution, contagion, complexification, complication...

Le temps long mobilisé dans cet ouvrage confirme la dimension dynamique des patrimoines, contenue dans leur définition même d'objets hérités et à transmettre. Peu ou prou, toutes les contributions de cet ouvrage montrent un changement de perception, d'appropriation et d'usage des patrimoines au gré des acteurs, mais aussi des contextes historiques : les savanes du Sénégal oriental, situées aux confins du pays, longtemps territoires-parcours des éleveurs peuls, sont ainsi devenues un parc national ; les marais de Narbonne, à l'origine vastes étendues de sansouïres, endigués dès l'antiquité romaine, sont des bassins salants prospères jusqu'à la fin du XIX^e siècle ; depuis 30 ans, la désaffectation économique et sociale de l'activité saunière, combinée à la réappréciation des rôles et fonctions des zones humides, se traduit par une patrimonialisation de ces espaces singuliers à travers une renaturation des paysages.

Le phénomène de contagion du processus de patrimonialisation est patent dans cet exemple narbonnais, où l'on voit ce qui est au départ un patrimoine archéologique et économique, les salins, entraîner, dans le processus de réhabilitation régionale, une patrimonialisation autour d'une autre ressource, la biodiversité. Ce n'est pas le seul cas observé. En Équateur et au Cambodge, un mécanisme similaire amène à élargir la conservation d'un site archéologique à la conservation de l'agrodiversité et de la biodiversité locales, simplement parce que ces dernières, relevant du domaine quotidien, sont susceptibles d'entraîner une adhésion plus poussée des populations locales.

Nombre de contributions mettent en lumière l'évolution non pas du patrimoine lui-même, mais des représentations, des pratiques, des logiques de gestion et des règles qui président à sa gouvernance, et qui influent donc

sur la façon dont s'opère la patrimonialisation. L'exemple présenté par Melis Ece suffit à montrer la manière dont les patrimoines évoluent dans une arène changeante : si les premiers parcs coloniaux en Afrique ont été créés essentiellement à des fins cynégétiques, les parcs nationaux après les Indépendances se sont multipliés pour répondre à des fins diverses. Ainsi le Parc National du Niokolo-Koba est le fait d'un nouvel Etat indépendant, le Sénégal, qui entend affirmer son pouvoir sur les régions marginales et contrôler les populations nomades. De nos jours, l'accaparement public ou privé des terres est devenu, notamment en Afrique, un problème majeur, qu'il soit justifié par la conservation de la nature (*green grabbing* ; Fairhead *et al.* 2013) ou d'autres enjeux nationaux et globaux, tels le développement raisonné (agriculture intelligente, permaculture, intensification écologique) ou la lutte contre le changement climatique (*land grabbing* ; Saturnino *et al.* 2011) : de la mise en tourisme des sites archéologiques à la mise en patrimoine des confins des territoires nationaux, de la construction de grands barrages aux plantations d'agrocarburants, des logiques aux effets ambivalents s'expriment.

L'image du site d'Angkor évolue elle aussi à travers les âges et au gré des acteurs qui interviennent dans sa préservation, de l'EFEO qui l'a « redécouvert » et érigé en icône, jusqu'à l'Unesco qui en a orchestré la mise en scène internationale. Ce qui frappe cependant est l'antagonisme qui semble décidément difficile à surmonter entre une reconnaissance internationale permettant d'ouvrir au pays les vannes économiques du tourisme, et les usages locaux du même site, souvent négligés dans l'aménagement qui en est décidé. Aussi les populations locales, si elles ont encore un maigre accès au site dont les fonctions religieuses restent importantes, sont-elles très contraintes par le plan de zonage du site d'Angkor ; elles subissent les effets conjugués de la pression foncière, de l'augmentation vertigineuse des prix due à la fréquentation touristique, tout en voyant leur propre patrimoine, sans doute plus ordinaire – celui de leur environnement et de leur habitat –, irrémédiablement affecté par le rouleau compresseur du tourisme de masse.

On retrouve ici le problème récurrent des « nuisances patrimoniales », car le patrimoine, facilement investi de valeurs positives, comporte aussi sa part de négatif. Melis Ece insiste sur la violence des entreprises de restauration de la nature au Sénégal, où l'affichage des Parcs naturels comme biens communs de l'humanité et territoires de l'Etat nation s'opère au détriment des populations locales. Des choix président à tout processus de patrimonialisation, comme dans les grandes expéditions, de Madagascar aux îles du Pacifique, privilégiant la biodiversité extraordinaire, au risque de provoquer la perte de savoirs et savoir-faire des acteurs locaux associés à la biodiversité « ordinaire », laquelle ne fait pas l'objet d'échantillonnages. Le déclin qu'encourent les cuisines régionales en Éthiopie est aussi un contre exemple de la patrimonialisation de la cuisine nationale. Thomas Guindeuil

révèle comment la sophistication des préparations et la qualité des mets de l'aristocratie éthiopienne opèrent une distanciation sociale permettant de reproduire la domination politique de cette classe sur la population. Le recueil des recettes et savoir-faire dans des ouvrages à la diffusion contrôlée constitue une véritable littérature réservée à l'élite, et qui ne laisse que peu de place aux autres registres locaux de la gastronomie. D'autres nuisances peuvent directement découler des situations de concurrence entre plusieurs volontés ou formes de patrimonialisation, opposant les populations locales à l'État ou aux instances internationales, ou les communautés locales entre elles.

La gouvernance internationale des patrimoines

La ratification, la mise en œuvre et l'essor de la *Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel* (Unesco, 1972) donnent à l'Unesco un rôle de dialogue Nord-Sud de premier plan. Ce texte, qui pose et définit le cadre légal international de la notion de « patrimoine mondial », devant être transmis aux générations futures, permet de proposer puis d'inscrire sur la Liste du patrimoine mondial des biens culturels et naturels ayant une « valeur universelle et exceptionnelle »⁴. Cette liste, non exhaustive, doit encourager les États à préserver, sauvegarder, mettre en valeur et transmettre les patrimoines locaux aux générations futures qui font le lien entre passé, présent et futur (Brianso & Girault 2014 ; Brianso 2012).

Cette patrimonialisation institutionnelle génère inévitablement une confrontation de normes, valeurs et finalités. Ces conflits entre la valeur universelle et la valeur marchande attribuée au patrimoine traversent une bonne partie des contributions, et recourent une opposition parallèle et tout aussi vive entre global et local. Comme le soulignent plusieurs contributions de cet ouvrage, le patrimoine, dans ses diverses acceptations et déclinaisons, relève désormais de la gouvernance internationale. Il est ainsi soumis à de fortes injonctions, souvent contradictoires – entre sanctuarisation et mise en valeur (notamment touristique) –, imposées de l'extérieur au nom d'une valeur dite universelle du patrimoine « commun » de l'humanité, en porte à faux vis-à-vis de certains États qui revendiquent leur droit souverain sur

⁴ La valeur universelle exceptionnelle signifie une importance culturelle et/ou naturelle tellement exceptionnelle qu'elle transcende les frontières nationales et qu'elle présente le même caractère inestimable pour les générations actuelles et futures de l'ensemble de l'humanité. À ce titre, la protection permanente de ce patrimoine est de la plus haute importance pour la communauté internationale tout entière. Le Comité définit les critères pour l'inscription des biens sur la Liste du patrimoine mondial (Orientations 2012 : 49).

leurs territoires (ou « domaines publics »), leurs collections de plantes (Demmer, Faugère), leurs sites archéologiques (Gutron, Brianso), etc.

Ces injonctions globales à la patrimonialisation sont bien souvent déconnectées des réalités locales et, dès lors, leur application est vouée à un échec ou à un manque d'opérationnalité. Leur caractère extraordinaire ou patrimonial leur est conféré par un regard extérieur. Ces discordances entre regards et logiques d'acteurs provoquent diverses nuisances évoquées plus haut, ce d'autant plus que le changement de statut du patrimoine (de bien trans-appropriatif ou *common*, à un bien public ou privé) ne s'accompagne pas toujours d'un transfert des responsabilités : le désengagement des Etats, la déconcentration et la décentralisation des services publics contribuent à faire peser sur les communautés locales le coût de l'entretien du patrimoine devenu « public » (national ou international), sans qu'elles parviennent à en tirer des avantages (qu'ils soient ou non marchands).

Face à ces mutations, face notamment aux nouvelles considérations éthiques par exemple sur la légitimité des ayants-droit ou le transfert des droits et des devoirs, les chercheurs sont souvent démunis et leur positionnement peut prêter à critique, comme en témoignent certaines contributions de cet ouvrage (Faugère, Demmer). On peut aussi s'interroger sur la pertinence des mesures de transfert de gestion ou des mécanismes d'équivalence écologique ou de compensation.

Ce vieux débat entre universel et particulier, global et local, patrimonial (y compris dans ses dimensions esthétique, éthique et culturelle) et marchand, peut encore se complexifier lorsque l'universel acquiert une valeur marchande ou lorsqu'il contrarie une exploitation commerciale de ressources minières ou pétrolières. On peut ainsi comparer la reconnaissance internationale du patrimoine culturel d'Angkor qui a généré des retombées financières, renforçant la pertinence de la préservation du site, et à l'opposé, les vestiges préhistoriques de Lybie qui pèsent fort peu face aux rentes de l'exploitation pétrolière, et ce d'autant moins en période de conflit.

Dans la gouvernance de la biodiversité, divers instruments de marché (paiement pour services environnementaux, taxes et redevances, compensation, certification) et mécanismes (licence, quotas, interdictions, incitations type contrats négociés) sont mobilisés, avec chacun leurs atouts et limites. Face à la combinaison de plus en plus sophistiquée de ces modes de régulation, la médiation patrimoniale tend à s'imposer de plus en plus (Babin *et al.* 2002 ; Muradian *et al.* 2012 ; Antona *et al.* 2013). Les approches participatives (de l'élaboration des règles à leur suivi) et réglementaires font florès. Mais l'application de telles mesures, certes innovantes, achoppe en raison, entre autres, des pesanteurs administratives, de la volatilité des marchés, de l'instabilité des opérateurs, de la déliquescence des Etats. Et la culture de la négociation suppose une symétrie entre acteurs, qui est loin d'être le cas, notamment dans les pays du Sud.

Ces multiples contradictions et concurrences entre valeurs, acteurs et objets patrimoniaux ont généré un paysage du patrimoine particulièrement complexe, voire compliqué, amenant dans certains cas à s'interroger sur la pertinence de la notion comme objet scientifique. Le contexte changeant de la patrimonialisation amène aussi à en repérer des objets et des modalités de plus en plus complexes⁵. Et de fait, le patrimoine semble mûr pour des évolutions et des opportunités nouvelles. L'une de ces évolutions est l'apparition de nouveaux acteurs sur la scène du patrimoine. Quelques unes des contributions laissent entrevoir comment les chercheurs eux-mêmes, révélant les patrimoines aux États ou aux populations locales, s'affirment en tant que « fabric-acteurs », ainsi que les désignent C.-E. de Suremain et J.-C. Galipaud (2015). Il s'agit par excellence des archéologues qui, en mettant au jour des patrimoines inconnus, s'impliquent dans leur impact sur les populations et les États. Ainsi, Francisco Valdez offre sur Palanda le point de vue du chercheur-acteur à l'origine d'une patrimonialisation du site. Ce sont également les chercheurs participant aux expéditions scientifiques qui négocient avec les institutions et les communautés locales diverses solutions juridiques et matérielles pour conserver les espèces collectées et les faire entrer dans des collections de référence des grands musées des pays du Nord. Ni les uns ni les autres ne sont forcément conscients des conséquences de leur implication dans le processus patrimonial car, comme le souligne Elsa Faugère, le patrimoine est « un moyen et non une fin en soi », asservi à un intérêt scientifique jugé quant à lui supérieur. On peut néanmoins s'inquiéter de l'émergence de nouveaux acteurs, « courtiers en patrimoine », qui, à l'exemple des courtiers en développement (Bierschenk *et al.* 2000), viennent proposer leurs services aux collectivités, exhibent ou recréent l'héritage des anciens et tentent de profiter de la manne patrimoniale.

Si les experts scientifiques sont au cœur des processus de fabrication des patrimoines, les tensions mises en évidence au fil des contributions de cet ouvrage portent plus globalement sur la gouvernance du patrimoine. Ces tensions politiques tiennent aux asymétries entre groupes d'acteurs – entre les États, les institutions et les citoyens, à toutes les échelles – du local à l'international – et dont les intérêts et les valeurs relèvent de légitimités différentes. La désacralisation de sites, la délocalisation de

5 Pour mémoire, mentionnons les terres noires (*Terras Pretas dos Índios*, ou encore *Anthropogenic Dark Earths*), à la fois les terres agronomiques les plus recherchées car les plus fertiles du bassin amazonien, et probablement de l'Afrique et de l'Asie, et des sites archéologiques d'importance mondiale majeure, constitués par la sédimentation durant plusieurs siècles des restes d'occupations et d'exploitations humaines forestières, et résultat, présent et passé, de techniques permettant la séquestration du carbone. Ce sont des patrimoines à résonances multiples, objet d'enjeux particulièrement antagonistes (Projet européen Biochar and Anthropogenic Dark Earths, www.steps-center.org/project/biochar). Mentionnons aussi les géoparcs, territoires qui tendent à l'hyperpatrimonialisation du fait de la superposition de labels internationaux à ceux déjà existants à l'échelle nationale (cf la Chine, où 31 géoparcs ont été créés depuis 2004).

collections d'objets patrimoniaux, la marchandisation de capitaux naturels, la privatisation de biens communs sont autant de conséquences de ces jeux et enjeux institutionnels. Ces asymétries ne sont pas propres aux pays du Sud, néanmoins elles s'y expriment de manière plus aiguë. Ainsi, les contributions mettent clairement en évidence le poids des institutions et experts du Nord et la primauté des normes occidentales. Si cette asymétrie est évidente en terme de gouvernance internationale, elle ne l'est pas moins à l'échelle locale, comme en témoigne l'exclusion de certains acteurs (cadets, femmes, migrants, etc.) des mécanismes de décision. En cela, nos travaux rejoignent les réflexions sur les violences environnementales perpétrées par des Etats coercitifs (Péluso, 1993), mais aussi induites par des politiques incitatives de valorisation de la biodiversité (McAfee 1999 ; Schlossberg 2007). Les contributions rassemblées dans cet ouvrage invitent à explorer de façon plus approfondie, sous le prisme des ambivalences patrimoniales, la notion de justice dans ses diverses dimensions – distribution des ressources, participation des acteurs, reconnaissance des revendications (Walker 2015).

Ambiguïtés, concurrences, nuisances, instrumentalisation, asymétrie... on est loin ici d'une vision idéalisée du patrimoine, dont le passage ci-dessous, rédigé en 2003 par un cadre du Conseil de l'Europe, rend compte de façon symptomatique :

« Nous assistons à une évolution progressive de la notion de patrimoine. Cette notion – culturelle à l'origine – se diversifie de nos jours d'une manière considérable pour inclure de nouveaux domaines, de nouvelles catégories et nous apporte aussi une nouvelle manière de percevoir ces biens, de les valoriser, de les intégrer dans notre vie quotidienne. Cette notion est liée à celle de la mémoire dont elle exprime et concrétise le système de référence collective que nous partageons et qui se trouve à la base de nos identités et de notre place dans l'histoire. Elle devient aussi une notion à caractère fédérateur qui rassemble les individus à une époque marquée par la mutation sociale. La globalisation des relations économiques, la mobilité sociale, et la révolution sans précédent qui constitue le développement des nouvelles technologies de l'information véhiculent des modèles uniformes de comportement vis-à-vis desquels la notion de patrimoine conduit au renforcement des racines communes et au partage des identités » (Ballester 2003 : 4).

Aujourd'hui le patrimoine ne peut plus guère apparaître comme l'antidote miracle des maux de la mondialisation ou de la marchandisation de la nature et de la société, dont il est, en fait, une ultime déclinaison.

Références bibliographiques

- ANTONA M., D'AQUINO P., AUBERT S., BARRETEAU O., BOISSEAU S., BOUSQUET F., DARE W., ETIENNE M., LE PAGE C., MATHEVET R., TREBUIL G. et WEBER J. (Collectif Commod), 2004, *Companion Mod eling Approach, version 1.1. An Innovative management Tool at International Organizations' Disposal*, <http://cormas.cirad.fr/pdf/ComModCharter2004.pdf>
- BABIN D., ANTONA M., BERTRAND A. et WEBER J., 2002, « Gérer à plusieurs des ressources renouvelables. Subsidiarité et médiation patrimoniale », in M.C. Cormier-Salem et al. (eds.), *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD, coll. Colloques et séminaires, p. 79-99.
- BALLESTER J.-M., 2003, « Le patrimoine, une notion en pleine évolution. Conseil de l'Europe », *Naturoipa* n° 99, 36 p.
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.P. & OLIVIER DE SARDAN J.P., 2000, *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*, Paris : Karthala ; Mayence : APAD (« Hommes et Sociétés »).
- BRIANSO I., 2012, « La médiation culturelle appliquée aux sites du patrimoine mondial. Vers une pédagogie interculturelle », in *Les nouveaux enjeux des politiques culturelles. Dynamiques européennes*, Paris : La Découverte, p. 269-283.
- BRIANSO I. et GIRAULT Y., 2014, « Instrumentalisations politiques et développementalistes du patrimoine culturel africain. Études de communications », *Anthropologie des savoirs*, n° 42, p. 149-162.
- CORMIER-SALEM M.-C & ROUSSEL B., 2000, « Patrimoines naturels : la surenchère », *La Recherche*, 333, numéro spécial juillet-août 2000, p. 106-110.
- CORMIER-SALEM M.-C., Juhé-Beaulaton D., Boutrais J. & Roussel B. (eds.), 2002, *Patrimonialiser la nature tropicale. Dynamiques locales, enjeux internationaux*, Paris : IRD, coll. Colloques et séminaires.
- HOLDER G., 2012, « Djenné, "la ville aux 313 saints". Convocation des savoirs, "lutte des classements" et production d'une ville sainte au Mali », *Cahiers d'études africaines*, 4, n° 208, p. 741-765.
- FAIRHEAD J., LEACH M., SCOONES M.I., 2013, *Green Grabbing. A new appropriation of Nature*, London : Routledge.
- MCAFFEE K., 1999, « Selling nature to save it? Biodiversity and green developmentalism », *Environment and Planning D : Society and Space* 17, p. 133-154.
- MARIS V., 2010, *Philosophe de la biodiversité. Petite éthique d'une nature en péril*, Paris : Buchet et Chastel, coll. Ecologie.
- MURADIAN R. et RIVAL L., 2012, « Between markets and hierarchies: The challenge of governing ecosystem services », *Ecosystem Services* 1, p. 93-100.

- PELUSO N.L., 1993, « Coercing Conservation? The Politics of State Resource Control. Global », *Environmental Change* 3 (20), p. 199-216.
- SATURNINO M. B. Jr., HALL R., SCOONES I., WHITE B., WOLFORD W., 2001, « Towards a better understanding of global land grabbing: an editorial introduction », *JPeasantStud*, 38 (21), p. 209-16.
- SCHIELE B. (à paraître), « Quels musées pour la Chine d'aujourd'hui ? », in Mairesse F. (eds.), *Nouvelles tendances de la muséologie*, Paris : La Documentation française, collection « Musées-Mondes », 11 p.
- SCHLOSBERG, D., 2007, *Defining Environmental Justice: Theories, Movements and Nature*, Oxford: Oxford University Press.
- SUREMAIN Ch.-É. et GALIPAUD J.-C. (eds.), 2015, *Fabric-acteurs de patrimoine. Implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation*, IRD-Éditions de l'étrave.
- WALKER G., 2009, « Globalizing Environmental Justice: The Geography and Politics of Frame Contextualization and Evolution », *Global Social Policy*, December 2009 ; vol. 9, 3, p. 355-382.

Remerciements

Les éditeurs scientifiques remercient Laurence Billault et Elisabeth Habert pour leur engagement et leur collaboration active dans la réalisation de cet ouvrage (mise en page, cartographie, montage photographique de la couverture et cahier photo)

Cormier-Salem Marie-Christine, Guillaud Dominique
(2016)

Des mémoires récupérées aux patrimoines survalorisés
: pour une démarche réflexive sur les acteurs du
patrimoines : conclusion

In : Guillaud Dominique (ed.), Juhé-Beaulaton D. (ed.),
Cormier-Salem Marie-Christine (ed.), Girault Y. (ed.).
*Ambivalences patrimoniales au Sud : mises en scène et
jeux d'acteurs*

Paris : IRD ; Karthala, p. 257-271

ISBN 978-2-8111-1692-7